

Les travaux à venir aux habitations Dollier-De-Casson



En mars 2014, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) rencontrait les locataires des habitations Dollier-De-Casson, situées au 430, rue Notre-Dame Est et au 435, rue Saint-Paul Est, afin de les informer des travaux majeurs à venir chez eux, d'échanger sur leur état de santé et d'aborder le relogement qui sera nécessaire pour réaliser les travaux.

En raison des infiltrations d'eau qui ont causé des dommages aux murs où se trouvent les fenêtres des logements et de l'usure des composantes, l'OMHM doit réaliser des travaux majeurs dans tous les logements. Ces travaux comprendront, entre autres,

- l'amélioration de la ventilation et de l'éclairage de l'immeuble;
- la remise à neuf des cuisines et des salles de bain de tous les logements;
- la réfection complète des planchers, des garde-robes et des aires de rangement;
- la décontamination et la réfection des murs extérieurs des logements et des cadrages de fenêtres;
- le remplacement de certaines fenêtres.

Des consultations à venir

Des rencontres de consultation se tiendront à l'étape de la conception des plans et devis afin de tenir compte de l'expérience des résidents à titre « d'experts de l'usage des lieux ». Les locataires pourront ainsi apporter leur contribution au projet de rénovations majeures et le bonifier. Une invitation sera posée sur votre porte, le moment venu.

Ces travaux amélioreront de manière durable ce milieu de vie.

AVEC VOUS, C'EST NATUREL

Le **6 mars** dernier, une **rencontre d'information** a eu lieu aux habitations Dollier-De-Casson. Les **24 résidents** présents ont pu échanger avec **Caroline Stewart**, agente de liaison, **Isabelle Breault**, directrice de projets, **Marie Pigeon**, alors directrice du Secteur Est, **Marie-Eve Leblanc**, chargée de communications, et le **Dr Louis Jacques**, de la Direction de santé publique (DSP), sur la présence de moisissures dans les logements et ses effets possibles sur la santé, le chantier de travaux majeurs à venir et le relogement des locataires.

LA PLANIFICATION DES TRAVAUX ET LE RELOGEMENT

Il a été mentionné, lors de la rencontre, que le chantier ne commencera pas avant 2015. Il pourrait même être planifié seulement en 2016. Tout dépendra des budgets qui seront octroyés à l'OMHM pour la réalisation des travaux majeurs et des priorités à ce moment. Un seul immeuble sera rénové à la fois. Les travaux devraient débuter par celui sur la rue Saint-Paul. Ils se poursuivront dans l'immeuble de la rue Notre-Dame, quelques mois plus tard. Les travaux devraient se dérouler en continu.

À ce moment, l'Office peut vous confirmer ce qui suit :

- 1) **Tous les locataires des habitations Dollier-De-Casson qui ne présentent pas de problèmes de santé pouvant être liés à la présence de moisissures peuvent demeurer dans leur logement pour le moment.** Ils devront toutefois être relogés avant le début des travaux dans leur immeuble.
- 2) Au moment de préparer le chantier, votre agent de location communiquera avec vous pour discuter des options de relogement. Après une visite et avec votre accord, un nouveau logement vous sera attribué.
- 3) L'OMHM assumera les frais de déménagement et versera une allocation de 400\$ à chaque ménage relogé pour payer les frais associés au déménagement: débranchement et rebranchement des services publics (téléphone, câble et Internet) et changement d'adresse. Des boîtes seront également fournies.
- 4) Tous les locataires relogés pourront choisir, à la fin des travaux, de continuer à habiter leur nouveau logement ou de réintégrer leur ancien logement aux habitations Dollier-De-Casson. Dans l'intervalle, l'OMHM continuera de vous informer de l'avancement des travaux en communiquant avec vous à votre nouvelle adresse.

QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LES MOISSURES

Vous avez des **préoccupations concernant votre santé ou des symptômes qui persistent** et qui pourraient être causés par la présence de moisissures? N'attendez pas. **Consultez votre médecin et communiquez avec Marc Roberge, votre agent de location, en composant le 514 868-4661.**

Que sont les moisissures?

Les moisissures sont des champignons microscopiques que l'on trouve à peu près partout et qui ont tendance à s'accumuler dans les endroits humides. Les moisissures dispersent dans l'air de fines particules, les spores, qui peuvent avoir un impact sur la santé si elles sont présentes en quantité importante.

Quels sont les effets possibles sur la santé?

Les personnes affectées peuvent manifester des symptômes comparables à ceux des allergies:

- irritation des yeux, du nez et de la gorge;
- écoulement nasal et congestion des sinus;
- L'asthme et des infections sous forme de sinusite ou de bronchite sont aussi des effets qu'on rencontre très fréquemment.

Les personnes qui souffrent d'asthme, qui sont sujettes aux bronchites ou à d'autres problèmes respiratoires, ou qui fument sont donc plus susceptibles de développer des problèmes relativement à la présence de moisissures. Toutefois, les personnes exposées à la moisissure ne développent pas toutes un problème de santé.

Le saviez-vous?

Vous pouvez contribuer au maintien d'une bonne qualité de l'air dans votre logement en y assurant une bonne aération. Pour ce faire,

- assurez-vous de ne jamais bloquer les grilles de ventilation;
- aérer le logement en ouvrant les fenêtres, lorsque la météo le permet;
- avisez notre centre d'appels le plus rapidement possible lors d'un dégât d'eau.

L'ÉQUIPE DE L'OMHM AUX HABITATIONS DOLLIER-DE-CASSON

ÉQUIPE LIÉE AUX TRAVAUX MAJEURS :

- ◆ Agente de liaison:
Caroline Stewart
- ◆ Surveillant de travaux:
Martin Martel
- ◆ Directrice de projets:
Isabelle Breault



EMPLOYÉS AFFECTÉS À VOTRE IMMEUBLE

- ◆ Directeur à l'entretien et aux réparations:
Alain Dion
- ◆ Préposé à l'entretien et aux réparations:
Vladimir Valembroun
- ◆ Agent de location:
Marc Roberge
- ◆ Organisatrice communautaire:
Michèle Daniels

Les travaux majeurs prévus dans votre immeuble sont financés par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Communauté métropolitaine de Montréal.



L'OMHM à votre service!

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION
7 h à 23 h – 7 j/7



RÉPARATIONS URGENTES
ET SÉCURITÉ
24 h/24 – 7 j/7

514 872-OMHM (6646)



Office municipal
d'habitation
de Montréal

INFOCHANTIER est publié par le Service des communications et l'équipe Promotion du développement social de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

415, rue Saint-Antoine Ouest, Montréal (Québec) H2Z 1H8
Téléphone : 514 872-6442

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de travaux majeurs** prévus dans votre immeuble.

INFOCHANTIER vous informe sur les **chantiers de consultation** qui sondent votre opinion.

INFOCHANTIER est publié parce que l'amélioration de la qualité de vie dans les immeubles nécessite l'engagement de tous : le personnel de l'OMHM, le personnel des entrepreneurs, et les locataires.

Rédaction et coordination
Marie-Eve Leblanc

Révision
Linguitech

Graphisme
LithoChic inc.